



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate
Tous les médias du Québec

Selon l'AQCIE

Le refrain d'André Caillé fait fi de l'apport des grandes entreprises à l'économie des régions et au maintien d'emplois de qualité

Montréal, le 6 novembre 2006 – Réagissant aux propos de l'ex-PDG d'Hydro-Québec cités dans les médias de la fin de semaine, l'Association québécoise des grands consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) a déploré la reprise d'un discours en faveur d'une hausse des tarifs et conséquemment de l'exportation massive d'électricité, ainsi rendue disponible vers les Etats-Unis, discours qui avait fort heureusement été rejeté par le gouvernement Charest en 2005.

Comme l'a déclaré le directeur exécutif de l'Association, M. Luc Boulanger : «Les hausses de tarifs et l'exportation massive d'électricité sur les marchés américains que propose André Caillé reviennent ni plus ni moins à signer l'arrêt de mort des entreprises grandes consommatrices installées dans les régions du Québec depuis en moyenne 50 ans et des emplois qui s'y trouvent. Il faut être aveugle ou insensible pour ne pas voir les drames humains qu'engendrerait l'application de telles solutions pour des milliers de travailleurs pour qui la reconversion est impossible. De plus, c'est nier le rôle fondateur, structurant et moteur des grandes entreprises dans l'économie des régions au profit d'une exportation qui pourrait s'avérer illusoire dans un contexte de marché ouvert où rien ne garantit que des prix avantageux pourraient avoir cours à moyen et long terme. Malheureusement une fois les entreprises fermées, il sera trop tard pour relancer la vie économique en région.»

Remettre les pendules à l'heure

Si certaines affirmations de l'ex-PDG peuvent sembler attrayantes au premier coup d'œil, l'AQCIE considère qu'une fois analysées, elles ne tiennent pas la route. Pire, elles peuvent s'avérer nuisibles pour l'économie du Québec et la pérennité du développement en région. Ainsi quand M. Caillé dénonce le gel des tarifs, il oublie de mentionner que celui-ci était consécutif à une période d'augmentation tarifaire excessive largement supérieure à l'inflation, en fait de l'ordre de 30 % entre 1990 et 1998.

Quand M. Caillé s'en prend au bloc patrimonial, qui fait en sorte que les Québécois paient leur électricité moins cher, il oublie de mentionner que ce bloc a été octroyé en contrepartie de la libéralisation de la production qui a permis de soustraire les actifs d'Hydro-Québec Production de la réglementation de la Régie de l'énergie. Cette division génère à elle seule non seulement des profits qui excèdent 20 %, mais elle contribue de façon majeure aux profits consolidés de la société d'État.

Quand M. Caillé fait de l'exportation une panacée à tous les maux, il oublie de mentionner qu'Hydro-Québec est limitée dans les quantités d'électricité qui peuvent être exportées vers les Etats-Unis en raison d'une part de la capacité physique des interconnexions et d'autre part des limites de fiabilité imposées par les Américains telles qu'en faisait état la semaine dernière devant la Régie le président de TransÉnergie, M. Yves Fillion. Ce problème existe depuis longtemps, il est largement connu et tous s'entendent sur le fait qu'il n'est pas en voie de se régler à brève échéance.

M. Caillé oublie également de mentionner que pour qu'exporter soit rentable les prix de marché doivent être supérieurs au coût marginal de production. Or, les prix sont attrayants pour une période qui est inférieure à 10 % du temps, soit à peine quelques centaines d'heures par année. Il ne tient pas compte non plus que si Hydro-Québec exportait massivement, en raison de la très grande quantité d'électricité disponible, les prix diminueraient de façon importante, rendant toute l'opération beaucoup moins rentable.

Parlant de rentabilité, Hydro-Québec Distribution projette de revendre 2 tWh d'électricité excédentaire sur les marchés externes à un coût unitaire de 7,3 ¢/kWh duquel il faut soustraire les pertes et frais de transport, donc à un prix net sensiblement équivalent au prix du marché résidentiel québécois. Bref, l'exportation n'est pas toujours aussi mirobolante qu'on veut le laisser croire!

«En résumé, quand M. Caillé reprend son refrain que le gouvernement du Québec a déjà rejeté, il fait fi des grandes entreprises consommatrices, des régions et des emplois qui s'y trouvent. Dans la situation déjà extrêmement fragilisée que connaissent certaines industries, les travailleurs et les sous-traitants avec qui elles font affaire, de tels propos nous semblent particulièrement irresponsables et nous souhaitons vivement que le gouvernement ne leur accorde pas plus de crédibilité qu'à l'époque où M. Caillé les avait énoncés la première fois», a conclu M. Boulanger.

À propos de l'AQCIE

Fondée en 1981, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) représente les plus importants consommateurs d'électricité établis au Québec, soit la presque totalité des secteurs industriels dont la facture totale d'énergie électrique s'élève à près de 1,5 milliard \$ par année. Les membres de l'AQCIE souscrivent près de 60 % de la puissance électrique industrielle totale du Québec, ce qui représente environ 42,6 tWh.

- 30 -

Source : Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE)

Pour renseignements
Luc Boulanger, directeur exécutif AQCIE
(514) 919-6050